

pondance avec ladite Couronne; j'ai trouvé à propos d'assurer lesdits Negocians François, qui resident dans mes Domaines, que je ne confisquerai en nulle façon leurs effets, & qu'en cas que par le cours du tems, je me trouve obligé à prendre une telle resolution (ce que j'espere n'arrivera point) j'engage ma Parole Royale d'accorder à tous les Negocians François qui se trouveront dans mes Domaines, un an de tems pour se retirer & assurer leurs effets: & si après ce terme expiré il s'en trouve quelques uns qui veulent rester dans quelque endroit que ce soit de mes Domaines, je leur promets de les laisser vivre dans la plus grande tranquillité, & de contribuer au repos & au profit desdits Negocians & autres particuliers de la Nation Française qui se trouvent aujourd'hui dans mes Royaumes, ou qui après quelque rupture qui pourroit arriver ou dans quelque tems que ce soit, voudront s'y transporter, & y vivre, puisque je suis sûr, que quoi qu'il arrive qu'on me declare la guerre, je ne devrai jamais imputer un accident si impreveu, ni ses consequences à une Nation qui est de la même patrie que moi, & parmi laquelle j'ai été élevé, jusqu'à ce qu'avec l'aplaudissement general de cette même Nation, & de mes toujours fideles Espagnols, je suis venu occuper le Trône que je possède, & dans lequel je me suis maintenu par les efforts unanimes des deux Nations, lesquel les dépend de leur vie & de leurs biens, ont sçu défendre ma juste cause, resistant avec valeur aux forces, & aux artificieuses négociations de mes ennemis, & ma reconnois-

sance